Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, Rue d'Angleterre

CONDITIONS : Par la Poste, Un An ... 20 francs. Six Mois ... 10 — Trois Mois ... 5 — Départements non-limitrophes et Étranger, Port en sus

PUBLICITÉ : Annonces ... la ligne [illegible] Réclames ... [illegible] Faits-divers ... [illegible] Locale ... [illegible]

PETIT CALENDRIER

Vendredi 29. — **Sainte Marie-Madeleine, de Pazzi, vierge.** — Ador. : Estaires (Institution du Sacré-Cœur) ; Motte-aux-Bois.

Soleil : lever 4 h. 05, coucher 7 h. 48. — **Lune** : lever : 8 h. 01 m., coucher, 10 h. 12 s.

Samedi 30. — *Vigile de la Pentecôte.* — (*Jeûne et abstinence*). — **Bénédiction des Fonts.** — Ador. : Bavai ; Millam.

Soleil : lever 4 h. 05, coucher 7 h. 49 m. — Lune : lever : 9 h. 14 m., coucher, 10 h. 57 s.

TEMPÉRATURE

Lille, le 28 mai

Minimum, nuit, abrité........ 11°6
— — découvert.... 10°8
Surface du sol, 8 h. du matin. 16°7
A 1 mètre de profondeur..... 11°6
De l'air à l'ombre............ 17°0
Maximum, jour, à l'ombre... 21°0
— — au soleil.... 24°2

Etat hygrométrique, (8 h. m.) 0°/°80
Etat du ciel : Nuageux.
Direction du vent : E.

Baromètre. — Le 28 mai, (2 h. du matin) la pression était de *759* m/m ; le 29 mai (2 h. du matin) la pression est de :

DÉPÊCHES DE LA NUIT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

M. Combes et son fils

Aussitôt l'énoncé de la demande d'interpellation de M. Rabier, **M. Combes** s'écrie : Je demande la discussion immédiate et j'ajoute que si cette tribune qui est mon seul moyen de défense m'était fermée, je n'aurais plus qu'à quitter cette salle. Le bloc applaudit avec ostentation.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Rabier. — Le *Gil Blas* et d'autres journaux ont raconté qu'hier il n'était question dans les couloirs de la Chambre que d'une affaire relative au Cercle National fondé par Gambetta qui moyennant 25,000 fr. versés à un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur aurait reçu l'autorisation de jouer au baccarat.

M. Rabier donne lecture de l'article dans lequel il est dit que MM. Flandin, député de l'Yonne, et Grosjean, député du Doubs, pouvaient donner sur cette affaire des renseignements *circonstanciés*.

M. Rabier descend de la tribune en réclamant des explications.

M. Combes se dispose à répondre, mais toute la gauche se lève et crie à M. Flandin : A la tribune !

M. Flandin, qui se trouve aux gradins supérieurs, se dirige lentement vers la tribune, pendant que les mamelucks de la majorité poussent des grognements.

M. Flandin. — Puisque les interpellations s'adressent maintenant aux députés sur les faits dont doivent répondre les ministres (Vifs applaudissements au centre et à droite), je m'explique.

Il a plu tout à l'heure au sénateur-président du Conseil de venir m'interpeller violemment à mon banc. On m'appelle maintenant à la tribune. Je renouvelle donc à la tribune la réponse que j'ai faite à mon banc.

Je dirai ceci : Je ne suis pas un calomniateur mais je pourrais être un témoin (Applaudissements au centre et à droite). Le bloc manifeste son mécontentement.

Le jour où le Président du Conseil voudra bien montrer un peu moins de défiance envers la justice populaire de ce pays (Nouveaux applaudissements), je ferai connaître, sous la foi du serment, les renseignements que je tiens de quelqu'un qui ne lui sera pas suspect puisqu'il vient d'un membre du Cercle national qui lui vota dernièrement une adresse de félicitations (Applaudissements répétés).

M. Flandin regagne son banc pendant que le centre et la droite applaudissent et qu'à gauche on crie : Hou ! Hou !

M. Combes. — Je m'excuse d'avoir causé un moment de trouble, mais je proteste contre ce qu'a dit M. Flandin, à savoir que je l'avais interpellé violemment pour lui demander de porter à la tribune les insinuations calomnieuses dont il se fait l'écho dans les couloirs.

M. Flandin m'a répondu ; Appelez-moi devant la Cour d'assises. C'est à ce moment que j'ai manifesté mon indignation.

Je n'ai que du mépris pour la campagne entreprise contre moi. Je n'aurais pas relevé l'attaque d'aujourd'hui si deux députés n'étaient pas en cause.

M. Flandin a dit qu'il ne parlerait que comme témoin dans une autre enceinte.

Vous connaissez les faits dont il s'agit...

Voix nombreuses. — Non ! Non !

M. Combes. — Le Cercle national a voulu savoir s'il lui était possible de se livrer au jeu en usage dans les cercles. Le préfet de police a répondu qu'il fallait au Cercle une nouvelle autorisation.

Le Cercle a dépêché au ministère de l'Intérieur deux de ses membres, MM. St-Germain, sénateur, et Christian, directeur de l'imprimerie nationale, pour demander s'il était vraiment nécessaire d'avoir une autorisation nouvelle alors que l'autorisation de jouer était inscrite dans les statuts. Nous leur avons répondu que tant que la préfecture de police n'aurait pas retiré l'autorisation, elle subsistait. Que des aigrefins s'agitent autour des hommes politiques cela s'est toujours vu mais voulez-vous nous en rendre rendre responsable.

On a insinué que le secrétaire général du ministère de l'intérieur était compromis dans cette affaire. On a parlé, à ce sujet, de ses besoins d'argent, de ses paris aux courses, de billets souscrits, de parties de plaisir.

Quelque pénible que soit pour moi cette explication personnelle, je mets au défi tous nos accusateurs de trouver dans l'existence du secrétaire général du ministère de l'intérieur, en remontant à dix ans environ un seul billet souscrit, une seule dette, un seul pari, une seule partie de plaisir. (Exclamations.)

M. Laurent Bougère. — Mais c'est un chartreux, alors. Il faut le séculariser. (Vive hilarité.)

M. Combes. — On continue contre ce collaborateur qui consacre ses jours et ses veilles à un labeur écrasant la campagne de calomnies menée contre moi. Je les dédaigne et avec lui je continuerai l'œuvre que j'ai entreprise pour la défense de la République. La gauche multiplie avec affectation ses applaudissements.

Mais voici **M. Gérault-Richard** qui vient soutenir que M. Combes ne pouvait pas poursuivre en Cour d'assises. Il y a une calomnie par jour et la Cour d'assises ne ferait que juger ces affaires. Le député des nègres s'en prend ensuite à M. Flandin auquel il reproche de s'être opposé à sa mise en liberté quand il voulait défendre son élection.

M. Colin vient aussi au secours du ministre et enfin **M. Boutard** réclame la présence de M. Flandin à la tribune. Après quelques mots de **M. Binder** contre la clôture, celle-ci est prononcée.

Trois ordres du jour sont déposés. **M. Michel** retirant le sien il reste ceux de **M. Audiffred** et de MM. Gouzy, Etienne, Sarrien et Jaurès ainsi conçu :

De M. Audiffred : « La Chambre respectueuse du principe de la séparation des Pouvoirs refuse de se constituer en tribunal criminel et passe à l'ordre du jour. »

De **MM. Gouzy, Etienne, etc.** : « La Chambre, flétrissant la campagne de calomnies menée contre les membres du Gouvernement pour les détourner de leur œuvre républicaine, passe à l'ordre du jour. »

Naturellement, **M. Combes** accepte ce dernier, auquel la priorité est accordée par 343 voix contre 181.

M. Audiffred. — Je rappelle à la Chambre mon ordre du jour. On nous propose de déclarer s'il y a ou non calomnie. Or, nous ne sommes pas un tribunal, autrement il faudrait avoir ici un procureur général et des avocats.

L'opinion publique ne pourrait pas accepter un jugement rendu dans de pareilles conditions et je demande au président du Conseil de s'adresser à la juridiction ordinaire. (Bruit.)

On vote et, par 333 voix contre 18, l'ordre du jour Gouzy, Etienne, etc. est adopté.

Deux motions à peu près identiques sont présentées tendant à la discussion sans interruption de l'assistance aux vieillards.

On adopte la motion de M. Mirman.

L'élection de M. Gavini, à Corte, est validée.

La séance est levée à 6 heures ; séance aujourd'hui.

Votes de nos députés

Sur l'ordre du jour Gouzy, Etienne, etc., adopté par 329 voix contre 4 (chiffres rectifiés) :

On voté *pour* : MM. Bersez, Cardon, Debève, Defontaine, Delory, Dron, Evrard Eliez, Lepez, Selle, Pasqual,

Se sont abstenus : MM. Barrois, Bonte, Cochin, Dansette, Delaune, Groussau, Guillain, Lemire, Lozé, Motte, de Montalembert, Plichon.

SÉNAT

L'article 19 est renvoyé à la Commission de l'armée.

Le général Billot demande sans succès le renvoi à la Commission de l'article 20, qui est adopté ainsi que l'article 21.

La suite de la discussion est renvoyée à aujourd'hui, 3 heures.

L'élection de M. Signard dans la Haute-Saône est validée.

La séance est levée.

NOUVELLES MILITAIRES

M. le capitaine Vasseur, du 33e d'infanterie, est mis hors-cadres et nommé au bureau du recrutement de Dunkerque, en remplacement de M. le capitaine Archevêque admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite.

Le capitaine Fritsch

Du ministère de la guerre, on communique la note suivante :

Le Conseil d'enquête chargé de se prononcer sur la situation du capitaine Fritsch devait aux termes du décret du 29 juin 1878 répondre à la question suivante :

M. le capitaine Fritsch, en non-activité, est-il dans le cas d'être mis en réforme comme reconnu non susceptible d'être rappelé à l'activité ?

L'avis de la Commission d'enquête est qu'il y a lieu de mettre en réforme M. le capitaine Fritsch.

Une catastrophe en Turquie

Tremblement de terre
Une ville détruite. — 2.000 tués

Constantinople 27 mai (Dépêche retardée dans sa transmission). — Un tremblement de terre a eu lieu dans le vilayet de Van. La ville de Melazogho a été complètement détruite avec sa population de 2.000 habitants, y compris 700 arméniens et les troupes de la garnison.

Dans les villages environnants, 400 maisons se sont écroulées.

SOULÈVEMENT EN RUSSIE

Berlin. — Le *Tageblatt* annonce un soulèvement dans la province de Bocol (Russie orientale).

10.000 insurgés sont sous les armes ; un grand nombre de soldats sont envoyés sur les lieux.

Nous payons trop cher

Interrogez le petit bourgeois à qui vient d'être remise sa feuille de contributions, ou même le simple ouvrier qui ne peut pas se passer d'allumettes ou de pétrole ; et tous deux vous répondront : c'est trop cher.

A quelques kilomètres d'ici, dira le premier, mes impôts seraient moins forts des deux tiers ; je paierais allumettes et pétrole trois fois moins, ajoutera le second.

Et députés, sénateurs et ministres n'ont pas l'air de se préoccuper de cette situation.

Pourtant elle est autrement dangereuse à la prospérité nationale et nuisible au bien-être de l'électeur que le prétendu péril congréganiste ou clérical.

Nous sommes tellement habitués à payer que nous ne songeons même pas à l'énormité scandaleuse, — le mot n'est pas trop fort, on va le voir — des charges qui nous sont imposées.

Notre résignation n'excuse-t-elle pas, en partie du moins, l'insouciance du gouvernement et des Chambres sur ce point d'un intérêt de tout premier ordre.

Mais voilà, nous ne savons pas, nous ne nous renseignons pas.

Sachons donc une bonne fois qu'en France les impôts absorbent la valeur du revenu annuel en six années et la valeur totale du capital pour chaque habitant en 50 ou 60 ans, suivant les départements.

Le Français doit donc réédifier sans cesse sa fortune, il est réduit à la refaire, dans certains départements, tous les 30 ans !

En d'autres termes, la fortune léguée par un père à ses enfants est mangée par les impôts pendant la durée d'une génération.

En pleine paix depuis plus de trente ans, la France voit sa dette augmenter, les déficits s'accumuler, malgré l'accroissement des impôts jusqu'à pleine saturation des contribuables.

Et on annonce de nouvelles contributions, de nouvelles émissions de rente.

Si un particulier gérait sa fortune, comme nos gouvernants gèrent celle de la France, on lui donnerait un conseil judiciaire, pour cause de folie ou de prodigalité. Que dis-je, on le mettrait en faillite.

C'est ce qui faisait dire récemment à un correspondant du *Moniteur des Intérêts matériels* :

« Quand donc nous ressaisirons-nous ? Quand donc, laissant là nos querelles intestines et nos discussions politiques, nous occuperons-nous de faire œuvre utile et prospère ? Quand enfin comprendrons-nous que ce n'est ni le gaspillage financier, auquel nous condamnent nos politiciens avides de popularité électorale, ni la persécution des personnes, ni celle du capital qui amèneront le relèvement économique de notre admirable pays ? C'est tout simplement le crédit même de la nation que nous jouons et l'enjeu mérite bien qu'on y prête attention ».

Voilà qui est parlé d'or, me direz-vous. Mais allez faire entendre ces vérités et ces doléances à nos gens du bloc.

Eh bien vérités et doléances sont si patentes, si criantes que même aux oreilles de ces gens-là elles tintent de façon sinon à les corriger, du moins à les inquiéter.

Témoin les lignes suivantes de M. Lockroy, un ministériel certes qui se demande où va l'argent du budget. Après avoir cherché, il a trouvé. Il nous en fait part dans la *Dépêche de Toulouse* du 17 mai :

« N'y a-t-il donc pas, écrit-il, de réductions « possibles de dépenses ? Ah ! que si ! Il y en a « d'énormes ! Quand on regarde attentivement « le budget, on s'aperçoit que, sous diverses « formes, des *sommes colossales* sont affectées « à des *subventions déguisées* ou non et ac« cordées soit à des intérêts régionaux, soit « même à des *intérêts particuliers*. Leur sup« pression ne gênerait pas les services, bien au « contraire ».

Mais qu'attend M. Lockroy pour le déclarer à la tribune ?

Mais pourquoi journaux du bloc ne se font-ils pas, à travers tout le pays, l'écho de ces plaintes peu honorables pour nos gouvernants et si dommageables aux bourses des Français ?

Allons ce n'est pas nous seulement, républicains réactionnaires, cléricaux avérés, mais c'est M. Lockroy qui le dit :

« Nous payons trop cher ».

V. H.

LA GUERRE RELIGIEUSE

Les Frères Maristes de Roncq

Deux Frères sécularisés de l'école du Blanc-Four de Roncq, ont été interrogés jeudi matin par M. Delalé. M. Carlos Tiberghien, propriétaire de l'immeuble, était également cité.

Tous trois étaient assistés de leur avocat, Me Ludovic Legrand.

Au cours de l'interrogatoire qui s'est prolongé, les prévenus se sont bornés à répondre qu'ils se croyaient en règle avec la loi, ou qu'ils donneraient de plus amples explications devant le tribunal.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 24, Grande-Rue

POUR LES ÉLÈVES DU COLLÈGE

Le 25 juin prochain, à l'occasion de la fête de M. le Supérieur, l'*Institution Notre-Dame des Victoires* va accomplir son excursion annuelle toujours si intéressante.

Le but choisi cette année est Coucy-le-Château, chef-lieu de canton de 710 habitants dans le département de l'Aisne, situé sur le sommet d'une colline dominant la vallée de l'Ailette et entouré des anciennes fortifications dépendant du château.

Le château de Coucy

Le château de Coucy est un des plus beaux spécimens de l'architecture militaire du moyen-âge et peut-être les plus belles ruines de ce genre existant en France.

Il fut édifié de 1225 à 1230, par Enguerrand III auquel on attribue cette fameuse devise : *Roy ne suys, ne prince, ne duc, ne comte aussi, je suys le sire de Coucy*.

Il resta dans la famille de Coucy, jusqu'en 1400, époque à laquelle il fut acquis par Louis d'Orléans, le constructeur de Pierrefonds, moyennant 400.000 livres tournois. Il y fit faire quelques modifications.

A l'époque de la Fronde, le gouverneur Hébert ayant refusé d'obéir aux ordres du cardinal Mazarin qui lui enjoignait de remettre la place au gouverneur de Laon, le siège fut entrepris et la garnison dut capituler.

Sur les ordres de Mazarin on démantela le château et la mine fut employée pour détruire ce chef-d'œuvre.

Depuis cette époque jusqu'en 1856, où il fut acheté par l'État, le château de Coucy servait de carrière aux habitants du pays qui y puisaient sans respect pour la splendeur de ces ruines.

Des travaux de consolidation ont été entrepris et Viollet-Leduc rêvait d'en opérer la restauration. Mais malheureusement les fonds manquaient et cette restauration est restée à l'état de projet.

Les Fêtes de Roubaix

La grande cavalcade

La cavalcade est une réalité. On avait fait de fort beaux plans sur le papier ; les divers groupes, entraînés par une émulation extraordinaire, sont parvenus à faire mieux encore ; les initiatives armées d'un remarquable goût et d'une décision très vive ont créé de véritables merveilles de richesse et d'originalité.

C'est un véritable tour de force. En cinq semaines, toutes les difficultés ont été abordées et résolues avec un entrain remarquable. Les camions énormes, en toilette neuve, sont à la disposition des organisateurs, la carcasse des scènes à créer est là, scientifiquement agencée, avec les ornements de toutes sortes sortis comme par enchantement de la main des peintres, des modeleurs, des architectes, des tapissiers, des ébénistes. Le siège de chaque groupe est un arsenal où tout est rangé, catalogué, prêt à mettre en œuvre au signal. De sorte que, malgré le peu de temps disponible qui fit taxer de témérité et de présomption les promoteurs d'une exhibition aussi considérable, la caravane est constituée, prête à se mettre en branle à l'heure exacte fixée par les programmes.

La figuration, de son côté, est réunie, stylée, encadrée, costumée : c'est un contact permanent des organisateurs et des trois mille volontaires qui ont donné leur temps, leur argent et leur bon vouloir. Pas une hésitation, pas une fausse manœuvre, un soin minutieux, fera éviter bien des tâtonnements et des erreurs et permettra au défilé de se dérouler dans toute son ampleur, remarquable d'unité, de puissance et de vie.

Chacun est à son poste, tenant sa faction, intraitable pour soi et pour les autres.

La fête de dimanche sera, de par la volonté de tous ceux qui l'ont faite, *un succès sans précédent*.

⁂

Voici quelques petits renseignements intéressants :

Le comité a pu obtenir la venue à Roubaix de la fanfare du 19e chasseurs à cheval qui marchera en tête du cortège.

Une estrade sera construite en face de la Bourse pour les membres de la Chambre de commerce et les officiers de Lille.

Les 300 hommes du 43e régiment d'infanterie arriveront à Roubaix à la gare vers 9 h. du matin, et ils partiront à 9 h. 36 du soir.

Le courant du trolley des tramways électriques sera arrêté de manière à éviter tout accident, à partir de 10 h. 1/2, boulevard de Beaurepaire et quand le cortège sera passé rue de Lannoy, de 3 h. 1/2 de l'après-midi à 7 h. du soir.

Le kiosque de la Grand'Place sera réservé aux membres de la presse pour la centaine de journaux qui ont prêté leur concours à la cavalcade.

⁂

A la gare de Roubaix, des mesures de précaution vont être prises pour éviter les bousculades ; il y aura quatre entrées et quatre sorties.

Des trains feront la navette entre Lille et Tourcoing tous les quarts-d'heure.

Le dernier train de Roubaix vers Lille partira à minuit.

Les voyageurs avec billets à prix réduits seront admis à Paris dans le train 351 qui part à 7 h. 20 du matin et qui arrivera à Roubaix à midi. Le retour aura lieu le dimanche ou le lundi à 6 h. 36 de Lille pour être à Paris à minuit 02.

Toutes les gares du réseau auront ce matin une affiche intéressante à consulter.

Un train spécial partira de Gand à 10 h. 28 pour être à midi 36 à Roubaix ; retour à 7 h. 35 du soir, pour être à Gand à 9 h. 45.

Tous les trains de Bruxelles seront renforcés.

Des manifestations sympathiques se sont produites mardi et mercredi dans les usines dont s'occupe plus particulièrement M. Albert Motte à l'occasion de sa récente promotion dans la Légion d'honneur.

Des félicitations lui ont été adressées par les ouvriers dans les établissements de MM Motte et Bourgeois, rue du Moulin, Alfred Motte frères, rue des Longues-Haies et Motte-Meillassoux, rue du Coq Français.

Rue Desaix. — Le plan des alignements de la rue Desaix sera déposé pendant un mois au secrétariat de la Mairie, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance.

Bureau de douane du Touquet. — Par décision de M. le ministre de l'Agriculture la faculté d'introduire des viandes fraîches par le bureau de douane du Touquet est suspendu à partir du 1er juin 1903.

Conseil de révision. — Jeudi matin ont continué les opérations du conseil de révision pour le canton est de Roubaix.

684 jeunes gens ont été examinés dont 596 conscrits et 88 ajournés de 1900 et 1901.

M. Vincent, préfet du Nord, présidait, assisté de MM. le général Loyer, commandant la subdivision à Lille ; Godefroy, conseiller de préfecture ; Mulliez-Dewailly, conseiller d'arrondissement de Lannoy.

Etaient présents : MM. Bastien, sous-intendant militaire ; le colonel Maréchal, commandant de recrutement à Lille ; Trihe, médecin-major de 1re classe au 8e d'infanterie ; Lebastard, médecin-major de 1re classe au 110e de ligne ; Jantet, médecin-major de 2e classe au 1er escadron du train, à Lille ; Cailliau, chef de bureau militaire à la Préfecture.

Dans la salle on remarquait aussi la présence de MM. Deschodt, adjoint au maire de Roubaix ; Leuridan, adjoint au maire de Wattrelos ; Lebas, capitaine de gendarmerie de Roubaix ; Marion, commissaire central, et Prud'homme, commissaire de police.

Aujourd'hui conseil de révision pour le canton Nord et revue d'appel de la classe 1882.

Les membres du conseil de révision ont été reçus par M. Motte, président de la Chambre de Commerce.

Dans l'après-midi, M. le Préfet a visité l'établissement de M. Junker.

Un incident d'atelier s'est produit, mardi, à la filature de MM. Motte, rue des Longues-Haies.

Quatorze ouvrières des métiers continus à filer avaient demandé il y a 8 jours une augmentation de deux centimes à l'heure ; n'ayant pas reçu satisfaction, elles ont quitté le travail et ont décidé, après avoir vu le directeur, d'écrire directement à leur patron, M. Albert Motte.

Une singulière absence. — Depuis mardi soir, les voisins de M. Haquette, lamier, qui demeure au n° 32, de la rue Deregnaucourt avec sa servante et son neveu, n'avaient pas été vus dans le quartier. Des bruits alarmants circulant sur cette absence, M. Laché, commissaire de police de la rue Saint-Vincent-de-Paul, a fait pénétrer jeudi après-midi, un agent dans la maison où il n'a trouvé personne et n'a constaté aucun désordre. Seuls, un chien et un chat mourant de faim, avaient déjà attiré l'attention on ne s'explique pas cette absence.

DEMANDEZ
UNE BATISTINE
GRANDE LIQUEUR

Etat-civil de Roubaix

COMMUNIONS Boites et Dragées BAPTÊMES
5, rue du Priez, THOMAS FILS, près la Gare, LILLE

du 28 mai 1903

Naissances. — André Rosez, rue des Fleurs, 18. — Robert Dewaele, boulevard de Metz, 106. Louis Liebert, rue Blanchemaille. — Jules Latry, id. — Jeanne Codron, boulevard de Cambrai. — Marthe Lebrun, rue Blanchemaille. — Lucienne Bayart, rue Lacroix, 62.

Mariages. — Paul Vergin, 26 ans, employé de commerce, rue Richard-Lenoir, 25, et Elise Vanleynseele, 21 ans, brodeuse, rue St-Maurice, 38. — Henri Bracq, 28 ans, tisserand, rue Monge, 3, et Maria Vroman, 20 ans, ménagère, boulevard de Belfort, 78.

Décès. — Julie Bourgois, 81 ans, propriétaire, rue des Longues-Haies, 147. — Hermina Leville, 12 ans, rue de la Redoute, 68. — Berthe Houdiard, 22 ans, chapelière, boulevard Gambetta, 218.

Etat-Civil de Wattrelos

du 27 mai

Naissances. — Raymond Allaerd, rue des Champs. — Pierre Gallois, Boutillerie. — G. Lepoutre, rue Négrier. — Gaston Grassart, rue Carnot, 124. — Fernand Langéraert, rue de Leers. — Marcelle Boutaille, rue de Mouscron.

Mariage. — Hervé Duthoit, 27 ans, cultivateur, et Odile Carnin, 24 ans, sans profession. — Paul Carnin, 27 ans, cultivateur, et Alice Duthoit, 32 ans, sans profession.

Décès. — Jules Beuscart, 29 ans 3 mois, tisserand, rue Saint-Joseph. — Emile Deroissart, 2 ans 10 mois, rue de Fiers. — Evrard Vandenbrouck, 73 ans, maçon, Baillerie.

CROIX

Accidents de travail. — Un apprêteur, Alfred Dubrunfaut, 16 ans, demeurant rue des Jardins, travaillant chez M. Emile Roussel, rue de l'Epeule, à Roubaix, blessé à la tête ; 10 jours de repos.

Berthe Vergisin, 14 ans, couturière au tissage Lamblin, rue du Creusot, s'est blessée au doigt. Le docteur Dumoulin lui a prescrit un repos de 20 à 30 jours.

— A la teinturerie Raquet, rue des Ogiers, un gamin de voiture, Jules Caby, 13 ans 1/2, s'est fait une entorse au poignet en tombant de voiture : 8 à 10 jours de repos prescrit par le docteur Dumoulin.

Etat-civil de Croix

Nasssance. — Léon Corteville, r. Pluquet, 8. Fernand Cuvelier, rue de la Ruelle, 19.

Décès. — Joséphine Cardon, 37 ans, sans profession, rue de Metz, impasse Pluquet, 2. Jean Catel, 9 jours, rue des Ogiers, 268. — Hyppolite Vernaek, 78 ans, sans profession, Grande Rue, 27.

Etat-civil de Wasquehal

Décès. — Louis Houzet, 2 mois, rue de Tourcoing.

LANNOY

Dimanche prochain, fête de la Pentecôte, la Société chorale de l'église donnera, pendant la messe de 10 heures, une audition du *Kyrie*, *Gloria* et *Credo*, à trois voix, de Ed. Hocmelle, et *Sanctus* et *Agnus*, de Achille Plouvier, organiste de la paroisse.

Les solos seront chantés par A. Pomme, A. Broux, H Corbeel, A. Wamour et Achille Plouvier.

M. Achille Plouvier, exécutera sur l'orgue le *Grand Offertoire de Sainte Cécile*, de Ed. Batiste, ex-organiste du grand orgue de Saint-Eustache, à Paris.

Etat-Civil d'Ascq

Naissance. — Simonne Leclercq, rue Marceau.

Mariage. — Jean Prouvost, 22 ans, ouvrier d'art à Roubaix, et Marthe Droulers, 22 ans, sans profession à Ascq.

Etat-civil d'Annappes

Décès. — Marguerite Monnier, 3 ans et 4 m.

FORMODOL Élixir DENTIFRICE Approuvé par l'Institut Dentaire [illegible]

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues : 85, Rue des Ursulines

LA GRÈVE

des établissements Lorthiois-Leurent

RUE DU PETIT-VILLAGE

Une manifestation. — Provocations par affiches injurieuses. — La tolérance de l'autorité. — Scènes regrettables.

Les grévistes croient-ils que de conserver leur calme des premiers jours, cela nuirait à leurs intérêts, ou bien sont-ils mal conseillés ?

Les événements de la soirée de jeudi nous autorisent à poser cette question.

Car enfin, le litige repose entièrement sur ce fait que les ouvriers demandent « le tour de chaîne » et que les patrons ne veulent pas l'accorder. Tant que la grève demeure sur son vrai terrain, nous n'avons pas d'autre rôle, nous journalistes, que d'enregistrer les faits sans les apprécier.

Mais quand la question se déplace, quand elle est portée sur la rue, alors nous avons le droit de juger les évènements.

Or, hier, il y a eu préméditation à un rassemblement tumultueux, par une affiche injurieuse pour les patrons, laquelle affiche a été apposée dans la matinée et qui était ainsi conçue :

« Halte-là, ouvriers de Tourcoing ! Où courez-vous ? Je vais (*sic*) où mon devoir m'appelle en face l'usine Lorthiois, rue du Petit-Village, surnommée la nouvelle hotte de paille, tenue par Rigollo n° 2, pour reconduire les traîtres à la classe ouvrière.

Oui, oui, j'irais tous les soirs. »

Le Commissaire central a eu à autoriser l'affichage de ce placard. Dans quel but l'a-t-il fait ? Nous ne savons et ne comprenons pas son attitude.

Cette provocation porta ses fruits. Dès 6 h., les ouvriers grévistes, auxquels se joignirent les individus qui se trouvent à toutes les manifestations, se dirigent vers la rue du Petit-Village. A 6 h. 1/2, l'effervescence commence et les manifestants chantent une chanson nouvelle, composée par un socialiste — nullement ouvrier celui-là.

Un employé de l'usine Lorthiois sort. Il est aussitôt entouré et les poings se lèvent vers lui mais on ne le frappe pas. Le malheureux, blême et tremblant, est ensuite reconduit à son domicile près de la gare des Francs. Les manifestants, au nombre d'un millier, l'abreuvent de quolibets ; quelques agents le protègent.

Les grévistes et ceux qui se sont joints à eux, se répandent en ville, bien bruyants, et puis reviennent en face de l'habitation de MM. Lorthiois, rue du Dragon. Là, ils se livrent à toutes sortes de chants révolutionnaires et un caillou est jeté dans les vitres d'une fenêtre dont un carreau est brisé. Ils se dirigent, après cet exploit, vers l'usine de la rue du Petit-Village. Les agents veulent barrer la route et ils sont débordés ; plusieurs sont même bousculés et l'un deux reçoit une gifle.

Les gendarmes à cheval arrivent — il est 8 h. — et, après une demi heure de manœuvres savantes, ils réussissent à refouler les manifestants. Ces derniers ont déployé une vraie stratégie « à jouer des tours » aux autorités : chassés d'une rue ils allaient se masser dans une rue voisine.

Concluons. Les faits qui se sont passés jeudi soir sont dus à des provocations que les autorités ont tolérées et dont des grévistes sont moins responsables que les meneurs qui ont pris leur direction.

Les funérailles de deux religieuses de Saint-Vincent de Paul. — Jeudi, à 9 h. 1/2 du matin, ont eu lieu, en l'église Notre-Dame, les funérailles de Sœur Marie, et de Sœur Thérèse, filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul. La première, âgée de 77 ans, était à l'Hôtel-Dieu de Tourcoing depuis 58 ans ; la seconde n'était âgée que de 31 ans.

La levée des corps a été faite, à l'Hôtel-Dieu, par M. le chanoine Debrabant, doyen de Notre-Dame. Un imposant cortège accompagnait la dépouille mortelle des deux religieuses. Les orphelines de Saint-Vincent, rue de Gand, et les filles de la Charité des différentes communautés de la Ville précédaient et encadraient les corbillards.

Le deuil était conduit par les parents des religieuses accompagnés d'ecclésiastiques.

Dans l'assistance nous avons noté : MM. Cordier et Flament, adjoints au maire, et beaucoup de conseillers municipaux ; les administrateurs des Hospices et du Bureau de bienfaisance ; des délégations de la police, des pompiers, de l'octroi ; MM. E. Barrois, conseiller général, Thaune, consul de Belgique ; les chefs des services municipaux ; les pensionnaires des hospices ; des délégations d'œuvres catholiques diverses ; la plupart des docteurs en médecine de notre ville, etc.

La foule, venue rendre un dernier hommage aux deux dévouées Religieuses mortes au champ d'honneur de la charité, était si nombreuse que l'offrande a duré jusqu'après l'absoute.

Les corps ont ensuite été conduits à l'ancien cimetière où les Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul ont une concession à perpétuité qui leur a été allouée, en 1860, par délibération du Conseil municipal.

M. Louis Thaune, consul de Belgique, promu officier de l'Ordre de Léopold. — Jeudi matin, sans que M. Louis Thaune, consul de Belgique, s'en doutât le moins du monde, le facteur lui apporta, avec la copie d'un arrêté royal, en date du 12 mai, le diplôme et l'insigne d'officier de l'Ordre de Léopold.

Si la surprise du nouvel officier fut grande — (car sa modestie n'a d'égale que son mérite) le public n'en applaudit que plus volontiers à la nouvelle et méritée distinction dont venait de le gratifier le gouvernement belge.

Les motifs de l'élévation de M. Thaune, consul de Belgique, au grade d'officier de l'Ordre de Léopold sont « les services rendus dans l'exercice de ses fonctions et *particulièrement sa sollicitude et son dévouement à la classe ouvrière si intéressante surtout à l'étranger*. »

Le gouvernement belge a fait preuve, en cette circonstance d'un discernement que nous devons louer car son consul, à Tourcoing, est universellement estimé et aimé et les nationaux placés sous sa sauvegarde ne se sont jamais adressés à lui sans qu'il traite leurs affaires avec un soin méticuleux et une infatigable persévérance.

M. Thaune est consul depuis 1885.

Il avait été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, le 24 septembre 1893.

Nous applaudissons au nouveau grade qui vient de lui être conféré et nous le prions d'agréer nos vives félicitations.

Les Fêtes de la Pentecôte. — Dimanche, à 11 h. 1/2, sur la Grande-Place, l'Association des Concerts symphoniques se fera entendre.

Le dimanche et le lundi, courses de chevaux à 2 heures, sur l'Hippodrome du Brun-Pain.

Secrétariat du Peuple. — Le Secrétariat du Peuple, établi à la Maison des Œuvres, 85, rue des Ursulines, ne tiendra pas de réunions dimanche prochain, jour de la Pentecôte.

Patronage de Notre-Dame de Lourdes. — Les dimanche de Pentecôte 31 mai et lundi 1er juin 1903, à 4 heures, aura lieu au patronage de N.-D. de Lourdes une grande Foire aux Plaisirs et fête de gymnastique organisées par la section militaire St-Maurice, avec le bienveillant concours de l'Harmonie des Francs, de la Jeanne d'Arc de St-Christophe et de Champions roubaisiens.

Programme. — A 3 heures, vêpres solennelles avec sermon de circonstance, par M. l'abbé Delattre, aumônier des Œuvres ; défilé des sociétés à 4 h. 1/2 ; Concert par l' « Harmonie des Francs » et parade de gymnastique, boxe, canne, escrime, mouvements d'ensemble, pyramides, exécutés par la Saint-Maurice, la Jeanne d'Arc et les Champions Roubaisiens.

A 6 h. 1/2, ouverture du « Théâtre de la Gaité Tourquennoise » qui interprétera : A la Chambrée, A la Salle de Police, pièces militaires ; A qui le tour ? Le Coffre-Fort ! comédies du Brouteux.

A 8 h. 1/2, grand concert gratuit, avec le concours de plusieurs artistes. On jouera : « Maman Sabouleux », comédie désopilante de Labiche.

A 10 heures, bataille de confettis, illuminations et superbe feu d'artifice avec soleils, fusées, volcans et le bouquet : « L'Arbre de feu ». Fermeture à 10 h. 1/2.

Attractions. — Manège nouveau modèle, Roue de Fortune, Tirlibibi, Balançoires, Gymnase, Friture des Phalempins, Crème à la vanille, Buvettes, Pâtisseries, Restaurants, Couquebaques Louison, Baraque Japonaise, Fleurs, Jouets, Confettis, Phonographe, Chansons variées du Patronage. — L'Homme sans bras dans ses exercices surprenants.

Prix d'entrée : 25 centimes.

En cas de très mauvais temps, la Foire aux Plaisirs sera remise au dimanche 7 juin.

Merci à l'avance de votre présence.

Les accidents de travail. — Désiré Vandevelde, 39 ans 1/2, apprêteur, demeurant rue de Carvin, 24, s'est fait un effort en soulevant une pièce de tissu. Soins du docteur Bourgois ; repos de 8 jours.

— Henri Desnoulet, 28 ans, monteur, demeurant rue du Brun-Pain, s'est fait une entorse au pied gauche en sautant d'un camion. Soins du docteur Bernard ; repos de 12 jours.

Les arrivages aux halles de jeudi : marée 1855 k. ; beurre 30 k. ; asperges 195 bottes ; cerises 170 k. ; pois 20 k. ; laitues 900 ; fromages 200 h. ; échalottes 40 bottes.

Simple police. — L'audience de simple police de jeudi comprenait 73 affaires. Elle était présidée par M. Broquard, juge de paix : ministère public M. Vilain, commissaire central.

Voici les jours de prison qui ont été infligés : Richard Bonba, 17 ans, ouvrier tuilier à Halluin et Goerland Emile, 14 ans, 1 jour de prison pour violences sur des jeunes filles. — Edouard Coisne, 20 ans, tisserand à Roncq, 2 jours de prison et 15 fr. d'amende, pour bris d'objets mobiliers dans un estaminet et ivresse en récidive.

Adolphe Mortier, 19 ans, et Gustave Vandamme, 23 ans, rempailleurs de chaises à Halluin, 1 jour de prison et 11 fr. d'amende pour injures à la gendarmerie de Menin lors des grèves de l'établissement Gratry. — Henri Pollet, 20 ans, et Polydore Vanierberghe, 20 ans, ouvriers de fabrique, 2 jours de prison, pour avoir exercé des violences sur une cabaretière qui refusait de leur servir à boire.

Henri Picavet, 51 ans, journalier, rue de Guisnes, 1 jour de prison et 5 fr. d'amende, pour ivresse en récidive. — Henri Mignon, 30 ans, tisserand à Halluin, 1 jour de prison et 5 fr. d'amende, pour ivresse en récidive. — Speliér Arthur, 28 ans, mouleur, à Roncq, 1 jour de prison et 5 fr. d'amende, pour ivresse.

Etat-civil de Tourcoing

du 28 mai

Naissances. — Viane Gabrielle, rue de la Latte. — Louncke Martha, rue de Mouvaux. — Michiel Elodie, rue du Moulin-Fagot. — Vancordelis Henriette, rue du Blanc-Seau, 363.

Decès. — Saint-Léger Clémence, 43 ans, rue du Blanc-Seau, 227. — Reynaert Edouard, 63 ans, rue du Tilleul, 196. — Marlière Jules, 54 ans, rue de la Latte, 208. — Montagne Joséphine, 54 ans, rue Wincq-Chocquest, 80.

BOURSE DE TOURCOING

Basée sur la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille.

Tourcoing, 28 mai

MOIS	COTE précéd^te	COTE 11 h. 1/2 Roubaix	COTE 4 h. 1/2 Tourc.
1 Janvier	5 42 1/2	5 42 1/2	—
2 Février	5 42 1/2	5 42 1/2	—
3 Mars	5 42 1/2	5 42 1/2	—
4 Avril	5 42 1/2	5 42 1/2	—
5 Mai	—	—	—
6 Juin	5 37 1/2	5 37 1/2	5 40
7 Juillet	5 42 1/2	5 42 1/2	—
8 Août	5 42 1/2	5 42 1/2	—
9 Septembre	5 45	5 42 1/2	5 42 1/2
10 Octobre	5 42 1/2	5 42 1/2	—
11 Novembre	5 42 1/2	5 42 1/2	—
12 Décembre	5 45	5 45	—
Ventes		25.000 k.	

— Affaires traitées à la Corbeille :

Matin. — 10.000 k. à 5,37 1/2 juin. — 10.000 k. à 5, 42 1/2 septembre.

Total : 20.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 5,40 juin.

Total : 5.000 k.

HALLUIN

Nous donnerons demain le compte-rendu de la **séance du Conseil municipal.**

Etat-civil d'Halluin

du 28 mai

Naissance. — Messiaen René, rue d'Arcole.

LINSELLES

Vol de poules. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs se sont introduits dans le poulailler de M. Dhalluin, tisserand, à la Viscourt et se sont emparés de quatre poules. Plainte a été déposée.

Etat-Civil de Roncq

du 28 mai

Naissance. — Arthur Castelain, au Faubourg.

MOUVAUX

La grève des établissements Blondet. — L'entrevue qui a eu lieu jeudi matin, à 9 heures, entre les ouvriers et M. Blondet, n'a amené aucun résultat.

MARCQ-EN-BARŒUL

La Première Communion a eu lieu jeudi dernier au pensionnat de la Sainte-Union. Dix-sept élèves se sont approchées de la sainte Table pour la première fois. C'est le chiffre le plus élevé qui ait été atteint depuis la fondation de la maison.

Mr l'abbé Agache, professeur au collège de Roubaix, a donné le sermon de circonstance.

Farces et dégâts. — On attire l'attention de la police municipale sur les dégâts que commettent certains mauvais garnements sur la voie publique. De la distillerie de M. Emile Lesaffre au pont du canal tous les carreaux des reverbères ont été brisés.

— Pendant la nuit de mercredi à jeudi, quelques mauvais farceurs se sont permis de suspendre des chats à la sonnette de certaines maisons de la rue de Tourcoing et de la rue de Lille.

Des rondes nocturnes de police ne seraient pas du luxe.

INCENDIE

du château de Mme Defresnes

A SAINT-SAULVE

Cet immeuble est situé dans un vaste jardin au centre de la commune. Mme Defresnes était venue s'y installer aux fêtes de Pâques avec son gendre, M. Maxime Carlier,